NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

A PHALEMPIN

La population augmente. — Le nombre des vilégiateurs également. — Et naturellement celui des habitations devient insuffisant.

On a vu, dans le résumé du très intéressant rapport qui a fourni dernièrement le distingué docteur Eloy, au Conseil municipal, combien en ces dix dernières années, la population phalempinoise avait augmenté, combien la mortalité infantile avait diminué, grâce non seulement aux sages mesures d'hygiène prises dans cette commune non contaminée par les usines, mais encore au bon air pur qu'on y respire, à proximité d'un bois magnifique que, l'été, viennent visiter un grand nombre d'étrangers.

A la lecture de la statistique documentée du docteur Eloy, on a pu constater, en cette dernière période décennale, la rareté des maladies épidémiques et leur bénignité.

La fièvre typhoïde, la diphtérie y sont inconnues. La dernière épidémie de scarlatine qui a atteint toute la région n'y a occasionné qu'un décès. La gastro-entérite y est tout à fait exceptionnelle grâce au bon air et à la parfaite qualité du lait qui est pris directement dans les fermes.

Toutes ces raisons font que l'on n'est pas surpris, chaque année, au commencement du printemps, de voir de nombreuses familles de Lille, Roubaix, Tourcoing et de la région, venir chercher, pour la santé de leurs enfants, une quelconque villa ou maison, voire un appartement dans cette saine campagne, qui est comme un oasis placée entre les agglomérations industrielles du Nord et le centre minier du Pas-de-Calais.

Souvent, même, dès le mois de janvier, les personnes intéressées cherchent à s'assurer une villa pour le printemps ou l'été, mais souvent aussi, il est trop tard: un moment donné — et très tôt — villas, maisons et appartements sont loués.

La vérité est qu'il y a à Phalempin pénurie d'habitations et qu'il est surprenant qu'on ne fasse pas construire un certain nombre de villas dans la magnifique rue du Bois, à la sortie de la gare, où il y a, ainsi que nous avons pu le constater, quelques beaux terrains que l'on voit toujours à vendre, sur lesquels pourraient être édifiées quelques coquettes maisons.

Les amateurs ne manqueront sans doute pas de se présenter pour transformer ces terrains improductifs en quelques riants châlets ou villas, où pendant la bonne saison, grâce aux grandes facilités de communication, et à peu de distance de Lille, Roubaix, Tourcoing, voire Lens et Douai, bien des familles seraient heureuses de venir habiter, dans l'intérêt de la santé des petits êtres qui leur sont chers et à qui l'air vicié des grandes villes est bien souvent rien moins que préjudiciable.

G. NADAUD.

Le Crime de Lezennes

Nous disions hier que M. Gobert avait décidé de reprendre l'instruction du mystérieux assassinat de Delabarre, à la suite de l'arrêt rendu par la Chambre des Mises en accusation annulant sa procédure ; hier après-midi, le magistrat s'est remis au travail, avec son ardeur coutumière, en se rendant à Lesquin, pour y interroger divers témoins de la première heure, et qui, depuis les aveux de Théron, ont consenti à parler plus ouvertement sur ce qu'ils virent ou entendirent, la nuit du crime, lors du passage de l'automobile sinistre en leur localité.

M. Gobert, accompagné de son greffier, M. Flahaut, a donc entendu quatre personnes habitant à proximité du Moulin de Lesquin, où, selon Théron, se serait déroulé le drame, et dont deux d'entre-elles perçurent très distinctement quatre coups de feu et un long cri de douleur dans la nuit, entre 4 et 5 heures du matin.

Mme X..., qui demeurait alors en une maisonnette la plus proche du moulin, était seule avec son enfant ; vers 4 heures 30 elle fut réveillée par plusieurs coups de feu qui se succédèrent rapidement, et qui furent aussitôt suivis d'une plainte déchirante. Prise de peur, et se sachant loin de tout secours, Mme X., resta chez elle, tremblant à chaque pas de son mari, et rassurant son enfant qui pleurait.

Une autre dame, voisine quelque peu éloignée du Moulin, confirma les déclarations de ce premier témoin, ajoutant même que les coups de feu avaient été précédés d'exclamations bruyantes qui parvinrent nettement à ses oreilles. Cette dame n'a cependant pas entendu le cri de douleur de la victime ; cela se conçoit aisément d'ailleurs, la distance qui la séparait du lieu du crime étant déjà respectable.

M. Gobert a également interrogé l'ouvrier des champs qui découvrit, il y a quelque temps, la cagoulette de Jakobs dans un fossé bordant la route qui va vers Lesquin, et en deux cents mètres du moulin. Ce témoin a retracé les circonstances dans lesquelles il avait fait en trouvaille, mais, quoique habitant à soixante mètres du lieu du drame, il ne put se rappeler avoir entendu des traits quelconques de la nuit de l'assassinat de Delabarre.

JEAN POUCRAIN EST ARRIVÉ à LILLE

Hier après-midi, à 2 heures et demie, le terrible fraudeur, Jean Paucheln, impliqué un moment dans l'affaire de Lezennes, est arrivé à Lille en compagnie de trois gendarmes de Tourcoing, par le train venant de Forest, près de Bruxelles, localité où se trouvait la prisons du parquet de la capitale belge.

Son arrivée passa inaperçue en gare, et, de suite, il prit place dans le « panier à salade », rue du Tournai ; la voiture cellulaire arriva au Palais de Justice quelques instants après, et il était trois heures quand le fraudeur fut son entrée dans la prison.

Souriant, paraissant très tranquille quant au sort qui lui est réservé, il déclara, aux gardiens qui s'occupaient de lui, qu'il n'était pour rien dans l'affaire de Lezennes et que bientôt il serait « libre comme l'air ».

M Gobert l'interrogera ces jours prochains et le confrontera avec Théron, Pelletit et Jakobs après quoi il sera très probablement remis en liberté provisoire, car il est cité à comparaître pour fraude devant le tribunal correctionnel de Lille, à l'audience du 28 janvier prochain.

Une « morte » en vie

A LOOS

Nous avons relaté, il y a quelques jours, l'accident survenu dans une maison spéciale de la rue du Chapître, à Lens, où une demoiselle entrée sous le nom de Mathide Poulet, avait été brûlée vive.

A la lecture des journaux, les parents de la défunte, ou plutôt de la prétendue défunte, étonnés de sa présence à Lens, vinrent à l'hôpital. Ils furent mis en présence du cadavre qu'ils ne reconnurent pas. Un de ses frères, après quelques recherches, trouva sa sœur à Loos-lez-Lille, où elle est servante. Il la ramène à Lens bien vivante, n'ayant aucune envie de mourir.

La vraie Mathilde Poulet n'entretient plus de relations avec sa famille depuis déjà cinq ou six ans. Elle avait connu la victime de l'accident, prénommée Marthe, dans un café où toutes deux avaient été servantes. On ne sait comment cette dernière s'est procuré les papiers de son amie.

Détail curieux ; elle avait gagné quelque chose à cette substitution : Un jour, à Saint-Omer, alors qu'elle était déjà dans une maison pareille à celle où elle vient de mourir, elle reçut une lettre d'une tante l'avisant que son père était mort et qu'il lui revenait 98 francs comme part d'héritage.

La tante engagea sa nièce à revenir dans sa famille où tout serait oublié. La laisse nièce n'excusa, et pour cause, de ne pouvoir se déplacer pour le moment, et l'héritage envoyé par mandat-poste fut dépensé dans une soirée où le champagne coula à flots.

On croit que la défunte est originaire d'Orchies.

L'acte de décès n'était heureusement pas dressé quand on s'est aperçu de l'erreur.

Mérite National

A l'occasion du 1er janvier 1914, la commission des récompenses du « Mérite National », composée exclusivement d'officiers généraux ou supérieurs, appartenant à l'armée active et aux réserves, a accordé un certain nombre de distinctions aux membres des S. A. G. qui se sont le plus distingués par leur dévouement à la préparation militaire et à la culture physique.

Voici, dans cette promotion, les noms qui appartiennent à l'arrondissement de Lille :

Obtiennent la croix de chevalier du Mérite National : MM le capitaine Paul Bonnel, Roubaix ; Jean de Rycke, Roubaix ; Victor Delue, La Madeleine ; capitaine Honoré-Lepers, Tourcoing ; capitaine Anatole Lerouge, Roubaix.

Obtiennent la médaille de vermeil : MM. Julien Ducoulombier, Tourcoing ; Alphonse Gahyde, Roubaix ; Victor Lemettre, Tourcoing ; J.-B. Lepers, Wasquehal.

Obtiennent la médaille d'argent : MM. J.-B. Agache, Tourcoing ; Paul Coetsier, Roubaix ; Jules Duclermortier, Lille ; Albert Duhamel, Roubaix ; Michel Gadeine, Lille ; Nareisse Lavis, Roubaix ; César Longuet, Lille ; Désiré Lordiant, Lille ; Charles Masure, Tourcoing ; Henri Noyon, Roubaix ; Raphaël Vanmullen, Roubaix.

Obtiennent la médaille de bronze : MM. Désiré Blancke, La Madeleine ; Albert Blin, Tourcoing ; Paul Bouquentaux, Roubaix ; Eugène Calteau, Roubaix ; Joseph Craynest, Lannoy ; Joseph Dauby, Tourcoing ; Pierre Deledalle, Roubaix ; Arthur Delebart, Roubaix ; Joseph Despierre, Lannoy, Jean Devos, Lannoy ; Achille Dhallluin, Croix ; Victor Dideloi, Lille ; Fernand Dorchies, Roubaix ; Gustave Doflot, Lille ; Charles Dujardin, Croix ; Adolphe Hermant Monsen-Barœul ; Jules Houssin, Lille ; Pierre Lambert, Roubaix ; Victor Magniez, Roubaix ; Henri Rancelot, Roubaix ; Pierre Roseinl, Lille ; François Simon, Lille ; Auguste Vanweydeveldt, Lille.

SI LES DAMES VOULAIENT COMPARER
L'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES Quinquina
avec tous les apéritifs connus jusqu'ici elles n'en prendraient jamais d'autre,
car ce véritable apéritif
est soigneusement préparé
avec un vieux vin pur exquis
et le meilleur quinquina
DEMANDER "UN TRILLES"
et exiger l'étiquette sur la bouteille
avec le mot « QUINQUINA »
no.2418

LILLE
Éphémérides lilloises
de l'Année terrible
31 Décembre
Le colonel Cosseron de Villenoisy, adjudant du major général de l'armée du Nord, prévient les habitants et les municipalités ; que ceux d'entre eux qui se permettraient de se rendre dans leur famille pour passer le jour de l'an, seraient punis et immédiatement embarqués à Dunkerque pour un des camps de la Bretagne.
E. L.

Propos d'un Lillois
Où il y a de la gelée,
y a pas de plaisir

Nous vous dans une période de froid, on ne rencontre à Lille que fort minces ermiculles de fourrures ou visages engoncés dans les cols de pardessus.

Un froid intense régnait hier place de la République. Les animaux de la ménagerie qui s'est installée sur cette place ont été victimes sans doute du changement de température, eux qui d'habitude aiment les froids.

Un serpent s'ennuyait gratinin, le chat-huant chahutait pour se réchauffer, temps, phoques étaient transis. Les cygnes allemands perdus dans le vague, le python se gelait c'est bien naturel quand on le g... de bon, enfin toutes ces pauvres bêtes avaient été bien mordues... par le froid.

Dernière la grille du Palais des Beaux-Arts, le petit ours se balait les flancs de sa queue pour se réchauffer.

Seul, l'indécent Spartacus couvert simplement de son gilet, restait insensible aux rigueurs de l'hiver et quelqu'un en passant lui donna ce conseil : « Couvres-vous plus chaudement, mon ami, l'ermo doit le cider à la loge. »

LE BADAUD.

CONSEIL MUNICIPAL

L'heure à laquelle a pris fin cette nuit la séance du conseil municipal de Lille, nous oblige à en publier le compte rendu en *Dernière Heure*. Mais au début de cette séance — presque exclusivement consacrée à la question du théâtre — les membres du conseil avaient examiné quelques questions d'un intérêt moindre :

Fixation d'alignements

Les indemnités pour les alignements du chemin de Wallincamp, mitoyen avec la commune de Marcq-en-Barœul, devront être payées par chaque commune en ce qui concerne les Ponts et Chaussées. Le Conseil est prêt de donner un avis favorable. Approuvé.

Indemnités locatives

Parmi les travaux d'assainissement du quartier Saint-Sauveur, une rue de 16 mètres de largeur dont être exécutée, quelques indemnités locatives résultant de conventions passées avec les locataires de l'immeuble sis 17, place Rouaix, doivent être payées. Elles se montent à la somme de 3.460 francs. Le Conseil est prêt d'approuver les conventions. Approuvé.

Sapeurs-Pompiers. Crédit supplémentaire

Un crédit supplémentaire de 2 000 francs est demandé pour parer à l'insuffisance des ressources que le service des finances vient de constater, insuffisance provenant de l'augmentation du nombre de sapeurs-pompiers casernés et de la création de nouveaux postes, rue de Bavai, rue Guillaum-Teil, à l'ancienne Mairie de Fives. Adopté.

Bureau de Bienfaisance. Crédit supplémentaire

La commission administrative du Bureau de Bienfaisance sollicite l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 500 francs au Budget de l'exercice en cours pour participer à la souscription ouverte par la Société des Anciens Bleuets qui va élever un monument aux bienfaiteurs des pauvres de notre cité. Adopté.

Adduction et distribution des eaux potables de la Bassée

M. Duponchelle, rapporteur, déclare que la question des eaux est plus urgente que jamais. Le niveau de la nappe aquifère d'Emmerin baisse continuellement et même, dans cette saison, où il devrait remonter, il est de beaucoup plus bas que l'an dernier. Le projet de captation et d'adduction des eaux de La Bassée étant bien étudié, les travaux peuvent être mis en adjudication. Le rapporteur prie le Conseil de bien vouloir donner son approbation définitive aux cahier des charges et devis.

Adopté.

Le 31 Décembre 1913
TOUT LILLE SOUPE AU
RESTAURANT DE LA PAIX
46, rue de Paris, 16
2863

Cadre Joyeux - Vins Succulents
MENU EXQUIS 6 FR.
2863

L'incendie de la rue du Faubourg-de-Roubaix

Les dégâts de cet incendie, qui, on le sait, détruisit, dans la nuit de samedi à dimanche, la fabrique de pianos automatiques de M. Bailleul, s'élèvent à environ 25.000 francs pour le fabricant. 45 ouvriers sont, de plus, obligés de chômer, et ils ne pourront guère reprendre le travail que dans plusieurs semaines.

Aussitôt le sinistre connu, le Bureau de Bienfaisance a fait délivrer, par le dispensaire Saint-Gabriel des secours en argent aux familles nécessiteuses.

Hier, il a été délivré aux malheureux incendiés 30 paires de draps, 30 couvertures et un second secours en argent.

Nos félicitations à l'administration charitable pour la promptitude avec laquelle elle soulage les misères qui lui sont signalées.

Une représentation de gala au bénéfice de l'Association des Journalistes

LE CIRQUE COURONNE A L'HIPPODROME

Le Cirque Couronne donnera, le vendredi 2 janvier, une représentation de gala au bénéfice de l'*Association de la Presse du Nord*.

Au programme de cette représentation qui s'annonce comme un très grand succès, figureront tous les numéros sensationnels de la troupe.

LE CIRQUE CHARLES COURONNE

a su gagner la faveur des masses. Journellement on voit l'ouvrier, comme le bourgeois, se rendant à l'Hippodrome de la rue Nicolas-Leblanc, pour voir la plus grande exhibition européenne et les arts inédits de toutes les parties du monde. Nous rendons nos lecteurs attentifs déjà aujourd'hui, que la prochaine matinée aura lieu le jour de Nouvel An, à 3 heures de l'après-midi. Déjà, dès maintenant, on peut se procurer les billets pour cette représentation, aux voitures-cases : pour la place de la République, on voit aussi le riche parc zoologique, dans on ne trouve les rarettés exotiques que dans le jardin d'acclimatation de Paris !

Plus d'Albumine

grâce au traitement végétal préparé par Mlles Assolmion, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Ribour, Lille La boîte 1 fr ; par poste 1 fr 20, Albuminimètres d'Esbach pour mesurer soi-même l'albumine. Téléphone 26.35. 2119

UN DUEL QUI COUTE CHER

Mardi matin, à 10 heures et demie, Mme Céline Prévôt, rentière, 22, rue d'Arras, faisait quelques emplettes dans un bazar de la rue de Béthune. En s'en retournant chez elle, elle se rappela qu'elle avait laissé son portemonnaie dans l'établissement plus haut cité. Elle y revint en toute hâte, mais trop tard, le portemonnaie avait été enlevé. Il contenait trente francs en or, 3 pièces de 5 francs et des sous.

QUI A VOLÉ LE CHIEN ?

M. Cailleux, négociant, 62 bis, rue de Molinel, avait confié son chien, un superbe écossais d'Ecosse, à un de ses employés qui devait faire effectuer à l'animal sa sortie quotidienne. Tandis que le cicerone du chien se trouvait dans un immeuble en place de la République, un voleur incorrigible s'emparait du bel berger. M. Cailleux a porté plainte.

Nuit du Nouvel-An

Le GRAND CAFE DE LA PAIX, restera ouvert toute la nuit.
ORCHESTRE SYMPHONIQUE

LAS DE LA VIE

Nous avons relaté hier la suicide d'un inconnu dans un water-closet de la gare d'expédition des marchandises de la rue de Tournai. On a pu recueillir, dans la soirée de l'après-midi d'hier, l'identité du malheureux. C'est un sieur Louis Hubert, 66 ans, demeurant 22, rue Wicar, qui avait quitté l'hospice des incurables de Saint-André, où il était pensionnaire, il y a quinze jours environ. Depuis lors il était sans ressources et c'est très probablement la misère qui l'a poussé à mettre fin à ses jours.

LES VOLS

Gaston Wahl, 29 ans, journalier ; la femme de celui-ci, Mathilde Picke, et Marie Mamangue, rue Delannoy, âgée de 24 ans, demeurant rue Van-Dyck, n° 31, ont été arrêtés pour vol de douze pantalons de toile bleue, commis chez M. Wilmet, confectionneur, rue Léon-Gambetta, 241.

— La police recherche l'ouvrier gazier Mathias Wendel-Heul, 21 ans, et la femme Madeleine Smoldera, 25 ans, pour vol d'un matelas et d'un réveil-matin, commis dans un garni qu'ils occupèrent chez M. Blawblomme, rue du Chaufour, 27.

Entreprise Générale d'Ameublements
G. WIART & Cie — Téléph. 1783
79, Rue Nationale, LILLE
Mobiliers Complets pour Salles à Manger et Chambres à Coucher
— « Modèles inédits et déposés » —
VASTE RAYON SPÉCIAL DE :
TAPIS, CARPETTES, TAPIS D'ESCALIERS
no.2660

Au Parquet
La femme Lucrèce Lestienne, qui tenait un bar rue Melesence et avait excité des mêlées à la débauche, a été l'objet d'un nouveau de la part de M. Detalé, juge d'instruction. Me Maequarl assistait l'inculpée.

LE JOUR DE L'AN ET LES COIFFEURS

Le secteur Saint-Sauveur Saint-Maurice informe ses nombreux clients et abonnés que, pendant la saison de coiffure seront fermés le jour de l'An, à 3 heures du soir.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Cercle des XVI

Dans sa réunion du 27 décembre, cette société a renouvelé comme suit sa commission pour l'année 1914 :

Président, MM. Maurice Borby ; vice-président, F. Caillie ; secrétaire, Maurice Roehme ; trésorier, Dorchies ; commissaires : Mahieu, Kiinix ; commissaires des fêtes : R. Millécamps, Georges Roelens, G. Hétuin.

Prochaine assemblée générale au siège le 7 février, à 20 h. 30.

Prévoyants de l'Avenir (2200e section)

Le bureau de la section avise les membres que le local est transféré à l'école des garçons, rue de la Vignette. La recette de janvier se fera dans le nouveau local.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs et amis, la Maison de santé du Docteur DUBIN, Chaussée Fergard, AMIENS. Traitement des maladies mentales et nerveuses, pension modérée. 2439

ROUBAIX

A PROPOS DE LA LOI DU 30 JUIN ET 1913

Le 30 juillet dernier, les Chambres votaient, dans la loi des finances, une série de taxes nouvelles et notamment un impôt spécial destiné à payer les frais de surveillance en vue de la répression des fraudes.

Or, des très nombreux commerçants de notre région viennent de recevoir, à ce titre, un avertissement les invitant à payer chacun une somme de 1 fr. 05 (taxe et frais d'avertissement).

Vous voilà assujettis d'ailleurs les commerçants détaillants, exerçant les professions qui suivent : boulangers, pâtissiers, confiseurs, crémiers, laiteurs, marchands de fromage ou de beurre, épiciers, droguistes, débitants de boissons, hôteliers, restaurateurs, coiffeurs, parfumeurs, herboristes, marchands d'étrennes, de produits photographiques, etc., etc...

Disons ainsi que le nouvel impôt est une taxe de remplacement et supprime le droit de visite (1 fr. par opération) du service des fraudes.

Il est vrai que le précédent n'atteignait guère que les épiciers, tandis que la taxe actuelle frappe à peu près tout le monde.

Les groupements professionnels et syndicats se sont émus du nouvel état de choses et c'est ainsi que la « Syndicat professionnel des cabaretiers et débitants de boissons de notre ville » nous adresse la communication ci-dessous, que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

Roubaix, le 29 12 1913.

« Monsieur le Directeur du Journal « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing »,

Nous avons recours à votre estimable journal, pour insérer en Chronique locale le communiqué suivant, à titre d'avis :

Commerçants, en garde !

La loi du 31 juillet 1913, sur l'enregistrement des étiches, pancartes cartonnées ou non, tableaux peints en lettres sur les murs, qui devait être mise en application que le 1er janvier 1914, est en exécution dès à présent. Nombreux sont les cabaretiers qui se sont vus ces jours-ci, dresser contravention pour avoir apposé dans les lieux couverts, des affiches : concours de Piquet, exposition de pigeons, etc., etc., sans les avoir taxées en double. La loi est formelle ; toute affiche en papier cartonné, calendrier-pancarte portant une réclame quelconque, est soumise à la double taxe lorsqu'elle est apposée dans un lieu couvert. A défaut de cela, il encourt pour la contrevenant, une amende de 6, 8, 10 et 12 francs par affiche posée, rect ou enlevant à la diminuer de l'affiche. Pour ne pas encourir ces frais, si vous faites imprimer, prévenez vos imprimeurs qu'ils les taxent en conformité de la loi ; refusez toute affiche-réclame, calendrier de liqueurs de marques, apéritifs ou autres, non taxées en double, parce que vous seuls en serez rendus responsables ; ces amendes ayant, par des avis parus dans les journaux parisiens, déclaré toute responsabilité à ce sujet.

Cabaretiers, épiciers, petits commerçants de toutes corporations, faites en sorte de prendre bien note de cet avis, car il y va de votre intérêt, le fisc étant sans pitié.

Confiant en votre bienveillance habituelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur de Directeur, nos empressées salutations.

Pour le Syndicat des Débitants de boissons de Roubaix et environs :

Le Président,
G. MAHIEU. »

A LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE ROUBAIX

Le Conseil d'administration, siégeant au grand complet sous la présidence de M. Lecomte-Scrépel, a tenu hier soir, son assemblée générale de fin d'année.

M. Lecomte-Scrépel a présenté à ses collègues un rapport très documenté, attestant en particulier la part prise par notre « Caisse d'Epargne » dans le développement des œuvres sociales.

« C'est ainsi qu'une somme de 345.000 fr. envoyés à pu être consentie en prêt aux Sociétés mutualistes et de construction à bon marché de notre ville.

Une autre société, « Les Jardins et Foyers Roubaisiens » a pu recevoir ainsi une avance de 50.000 francs.

A côté le déficit entraîné par le service des bains-douches, installé et fonctionnant complètement à la charge de « la Caisse » et généralement sollé par elle. Cette œuvre de haute hygiène rend les plus grands services à la population ouvrière de notre ville.

Le compte rendu des opérations de l'année accuse une augmentation sensible du nombre des versements : il y a eu en 1913, 39.973 versements et 20.809 remboursements seulement.

Le nombre des déposants actuels est de 40.826

Les sommes appartenant aux déposants s'élèvent au chiffre énorme de 23.700.000 fr.

Après la lecture du rapport et l'examen de diverses questions d'ordre intérieur, le président a procédé à la remise de plaquettes décorées aux personnes qui se sont le plus signalées par leur dévouement continu à l'œuvre philanthropique de « la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Roubaix ».

MORDU PAR UN CHEVAL

Le brigadier de police Labina, de service à la gare du Nord, a dressé contravention à un cocher du « Grand-Hôtel », Jules Nolf, demeurant rue de la Banque, 26, pour abandon d'équipage ayant occasionné un accident grave à un passant.

L'omnibus du « Grand-Hôtel » se trouvait à son point de stationnement habituel, contre le trottoir de la sortie des voyageurs, mais l'automédon, en attendant l'arrivée du train, s'était réfugié dans l'un des cafés de la place de la Gare, laissant son attelage non surveillé.

Vint à passer un facteur mixte de la Compagnie du Nord, M. J. Michel : l'un des chevaux de l'omnibus happa le passant par l'épaule droite, puis le jeta violemment sur le trottoir !

Le facteur se releva tout meurtri, l'épaule atteinte, profondément marquée par les dents de l'animal et avec une plaie à la tête, produite par la chute. Puis, après avoir fait constater les faits par le brigadier de service à la gare, il se fit accompagner chez un docteur pour recevoir les soins nécessités par les blessures reçues.

UN ŒIL CREVÉ À L'USINE

Mlle Germaine Leclercq, 23 ans, demeurant chez ses parents, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 72, est lisserando à l'établissement Paul Prouvost frères, rue Claude-Lorrain.

Au cours de son travail, la jeune fille reçut un coup de navette dans l'œil gauche.

Elle a reçu les soins du docteur Delcour lorsqu'il, hélas ! a déclaré que l'organe atteint était irrémédiablement perdu !

SUR LE CHANTIER

Dans les chantiers de M. Arthur Duvinage, entrepreneur de menuiserie, rue du Nord, à Croix, un sclieur de long, Alfred Becton, 50 ans, demeurant boulevard d'Halluin, 25, a été grièvement blessé au cours de son travail.

Le malheureux ouvrier, atteint grièvement à la tête, a eu la mâchoire inférieure brisée et des plaies étendues à la face.

Après avoir reçu les soins du docteur Desrousseaux, le blessé a été transporté à la Fraternité.

LA DISTRIBUTION DES LEGS BOUCHER-DE-PERTHES

Hier, à 18 heures, dans la salle Pierre de Roubaix, à l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu la remise solennelle des récompenses, primes et médailles aux bénéficiaires du legs Boucher-de-Perthes.

La solennité était présidée par M. A. Debeslevix, adjoint au Maire, qui a ouvert la séance. Après avoir prononcé une allocution de circonstance, le président a donné la parole à M. E. Marcoux, conseiller municipal, qui a donné lecture du rapport relatant les qualités des ouvriers récompensés d'un dévouement toujours très méritoire, comme nos lecteurs vont pouvoir en juger :

Première demi-prime de 250 francs. — Mademoiselle Juliette Vernack, demeurant rue Chauvel, cour Guillaume-Lefebvre, 16.

Cette jeune fille de vingt ans habite avec sa famille, composée du père et de 5 enfants de 9 à 18 ans. Le père, atteint de tuberculose, ne travaille plus depuis longtemps et seul l'aîné des garçons rapporte au logis un maigre salaire.

Pendant plusieurs années, Mlle Vernack, tout en travaillant à l'usine, a soigné sa mère malade et prodigué ses soins aux enfants. Depuis la mort de cette-ci, elle a quitté l'usine et dirige la maison, tout en gardant entre temps des pièces de linous à domicile.

Elle soigne son père et un frère infirme avec un admirable dévouement.

Seconde demi-prime de 250 francs. — Mademoiselle Marguerite Cornille, ouvrière dentelle, née en 1885, habitant rue des Charpentiers, 18

Orpheline, n'est privée de strict nécessaire pour assurer une existence heureuse à sa grand'mère, qui l'avait élevée et vient de mourir à l'âge de 86 ans.

Première médaille d'encouragement. — Mademoiselle Laure Gilmet, demeurant rue de l'Ommeleu, née en 1874, ouvrière dentelle-seuse. Fait l'admiration de tous par les soins prodigués à sa mère, très âgée, atteinte depuis 20 ans d'ataxie.

Seconde médaille d'encouragement. — Mademoiselle Amanda Carbon, née en 1876, ouvrière confectionneuse, demeurant rue Blanchemaille, 28.

Est le seul soutien de sa mère, veuve depuis 8 ans et d'un frère atteint d'idiotie et infirme. Également très méritante.

Rappelons en terminant que pour être admise à concourir pour l'obtention annuelle des legs Boucher de Perthe, il suffit d'être ouvrière en notre ville, d'avoir 15 ans au moins et 40 ans au plus, sans égard pour la nationalité et sans distinction entre les occupations industrielles, agricoles ou horticoles, si entre l'ouvrière travaillant pour un maître, soit chez elle, soit chez ses parents.

BUREAUX DE LA MAIRIE

A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la Mairie seront fermés les jeudi 1er et vendredi 2 janvier 1914. Seul, le Bureau de l'état civil sera ouvert ces deux jours, de 9 heures à midi, pour recevoir les déclarations de naissances et de décès.

LA FOURRIÈRE OPÈRE

Depuis le récent arrêté municipal consécutif au cas de rage qui s'est produit sur le territoire de Roubaix, le service de la fourrière a recommencé à fonctionner. Trois toutes vagabonds ont été capturés dans la journée d'hier.

Échos des Sociétés

Tir Régional, S. A. G. 2854, rue Pauvrée, 28
Le concours des tickets-primes pour l'obtention de primes en espèces et des dons offerts par les commerçants, sera clos le 31 décembre.

CHEZ TOUS LES BIJOUTIERS
BIJOUX ORIA
BAGUETTES 0.50 LE GRAMME
no.2044

TOURCOING

LE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE

L'Administration municipale de Tourcoing a l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'il n'y aura pas de réception à l'occasion du renouvellement de l'année.

DANS LA POLICE

Un concours

Hier a eu lieu à la Mairie de Tourcoing, le concours pour le grade d'inspecteur et de sous-inspecteur de police, en remplacement de M. Parent, inspecteur et Lothion, sous-inspecteur, admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Cinq candidats se sont présentés : MM. Riche, Destombe, Debuschy, Leveugle et Dumortier.

Le concours était présidé par M. Kernecq, commissaire central, assisté de MM. Wibert, secrétaire de la Mairie ; Parent, inspecteur et Laverge, chef de la Sûreté et Lenfant, commissaire du IIIe arrondissement.

LA FRAUDE

Les douaniers du Touquet ont arrêté Leveugle Gustave, 35 ans, demeurant à Roubaix, rue de Monveaux. Cet individu était porteur de 42 kilos d'allumettes de provenance étrangère.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES, PRIVES DE RESSOURCES.

La Maire de la Ville de Tourcoing a l'honneur de prévenir ses administrés que par application des articles 9 et 13 de la loi du 14 juillet 1905, il a déposé à l'Institut Social, annexe de la Mairie, 11, rue de Tournai :

1° La liste d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil Municipal.

2° La délibération du Conseil municipal en date du 27 décembre 1913, statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la Commune.

Jusqu'au 18 janvier 1914, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil Municipal pourront présenter une réclamation à l'Institut Social ; tout habitant ou contribuable peut aussi dans la même délai réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme amises ou inscrites à tort.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE

Il est rappelé aux intéressés que les bons de paiement du mois de décembre seront payés au siège du Bureau de Bienfaisance, le 2 janvier de 8 heures du matin à midi seulement.

ADJUDICATIONS

Le lundi 29 décembre 1913, à 3 heures du soir, ont eu lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lebois Honoré, adjoint au maire, assisté de MM Joseph Villeeys et Alphonse Bernard, conseillers municipaux, en présence de M. Duval, fondé de pouvoirs de M. le Receveur Municipal, les adjudications suivantes :

Fourniture du charbon nécessaire à l'Etablissement municipal de Bains, pendant l'année 1914. — Ont soumissionné : MM. Eugène Lecomte, de Tourcoing : 20 fr. 90 la tonne ; Marcellin Dubois, de Tourcoing : 20 fr. la tonne ; Henri Lemaire, de Tourcoing : 21 fr. 70 la tonne ; De Groote-Mulié, de Tourcoing : 3 1fr. 30 la tonne.

M. Marcellin Dubois a été déclaré adjudicataire.

Fourniture de charbon nécessaire au chauffage de l'Hôtel de Ville du jour de l'approbation de l'Adjudication au 31 décembre 1914. — Ont soumissionné : MM. Lecomte Eugène, de Tourcoing : 25 fr. 75 la tonne ; Marcellin Dubois, de Tourcoing : 27 fr. la tonne ; Henri Lemaire, de Tourcoing : 26 fr. la tonne ; Jules Ledoux, de Tourcoing : 26 fr. 25 la tonne ; De Groote Mulié, de Tourcoing : 27 fr. 75 la tonne.

M. Eugène Lecomte a été déclaré adjudicataire.

Pour les Asthmatiques !
Un pharmacien d'Orléans a découvert une cigarette pour asthmatiques (Ce est admirable pour personne), qui guérit l'Asthme. Il veut bien en mettre à notre disposition quelques centaines de boîtes qu'il enverra à nos lecteurs sur notre recommandation.
Pour recevoir une boîte de 20 cigarettes, il suffit d'adresser au Progrès du Nord, 1 fr. 35 en bon de poste ou mandat-poste.
ASTHMATIQUES !
Essayez-en ! Vous les adopterez !
Ensuite, vous les demanderez à votre pharmacien ordinaire.

AUTOUR DE LILLE

TEMPLEUVE

Pénitrailles. — Hier, est été célébrée à Templeuve, les funérailles d'un jeune Combattant de l'Année Terrible décédé dans la maison communale, M. Demoulin.

Parmi les personnes qui avaient tenu à accompagner jusqu'au champ de repos ce patriote, ce bon citoyen, on remarquait